



*Date de dépôt : 11 octobre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Une meilleure surveillance et coordination des chantiers, vraiment ?**

En date du 22 septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la motion 2503 « J'y vis, j'y circule. Commerçants, piétons, cyclistes, automobilistes et riverains : tous gagnants avec une meilleure surveillance et coordination des chantiers ». Cette motion invitait le Conseil d'Etat à mettre en place une communication explicite sur les objectifs du chantier, sa durée, les maîtres d'ouvrage, le coût, etc., sous forme de panneau de chantier, à l'instar de ce qu'il se fait lors des chantiers de construction, lors d'opérations significatives, et à assurer la continuité des informations sous forme de bulletins ou de feuilles d'information adressés aux riverains concernés par les entités impliquées.*

*Aujourd'hui, force est de constater que des travaux, même réalisés dans une seule rue, continuent d'impacter les conditions de circulation dans tout le canton. Les commerces à proximité des travaux constatent une diminution de leur clientèle, peut-être dissuadée de fréquenter un lieu inatteignable, et les corps de métiers dépendant de la route voient le temps perdu dans les embouteillages augmenter, sans parler des impacts sur la vitesse commerciale des transports publics.*

*A l'avenue de Champel, des travaux et la réduction de 3 à 2 des voies de circulation péjorent la circulation automobile sans parler de l'avenue de Miremont en travaux depuis plus d'une année. L'exemple le plus marquant de travaux déployant des effets bien au-delà de leur emplacement est celui de la fermeture de tronçons entiers du boulevard du Pont-d'Arve, avec péjoration de l'accès à l'hôpital. De plus, les quartiers de Plainpalais, Champel et Malagnou sont lourdement impactés et pénalisés par ce manque de coordination.*

*Ma question est la suivante :*

***Deux ans après le rapport relatif à la motion 2503, le Conseil d'Etat estime-t-il la surveillance et la coordination des chantiers réussies, notamment avec la paralysie routière engendrée par la fermeture de pans entiers du boulevard du Pont-d'Arve ?***

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La coordination des chantiers constitue un domaine fort complexe, notamment lorsque plusieurs maîtres d'ouvrage doivent intervenir de façon simultanée sur le même chantier.

Comme expliqué dans le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion 2503 (M 2503-B), les processus de la Plateforme chantiers mobilité (PCM) ont permis d'améliorer la coordination entre les chantiers impactant fortement la circulation en veillant à en minimiser la durée. Sur les 4 000 chantiers se déroulant chaque année à Genève, une centaine est suivie plus étroitement par les partenaires de la PCM. Selon le *reporting* de septembre 2023, 29 chantiers impactants sont en cours et 60 chantiers devraient être actifs ces 6 prochains mois. Pour chacun de ces chantiers, des fiches d'information et une communication aux riverains sont préparées, de manière à garantir une information de qualité sur la nature du chantier, son maître d'ouvrage, ses impacts et sa durée estimée.

Malgré cela, au vu de la complexité du sous-sol et de la profondeur d'intervention pour remplacer certaines canalisations, l'atténuation des impacts sur la circulation n'est pas toujours possible.

Pour le chantier du boulevard du Pont-d'Arve de cet été, la Ville de Genève remplace les canalisations, actuellement en système unitaire, pour les reconstruire de manière à séparer les eaux usées des eaux pluviales. Profitant de l'ouverture de la chaussée, les Services industriels de Genève (SIG) installent un tronçon de câbles électriques souterrains moyenne tension. En fin de chantier, un nouveau revêtement phonoabsorbant sera mis en place sur la chaussée, pour réduire le bruit routier. Ces travaux constituent un préalable indispensable aux nécessaires renouvellements des canalisations de la rue de Carouge.

S'agissant des impacts sur la circulation, la position du collecteur, la structure très défavorable des couches inférieures (graviers alluvionnaires) et la proximité de la nappe phréatique ont fait qu'il n'y avait pas d'autre choix que de fermer complètement la chaussée, étant donné le risque d'effondrement de cette dernière. Les itinéraires de déviation ont été considérés à large échelle, en veillant à orienter le plus possible les usagers de la route vers le réseau structurant et en déviant les bus par la place de Neuve. La possibilité de gérer les carrefours stratégiques avec du personnel aux heures de pointe a également été prévue. Ces informations ont été communiquées aux riverains et sont accessibles sur les différentes sources d'information usuelles des maîtres d'ouvrage, ainsi que sur la page « Avis de travaux : Info Mobilité » ([www.ge.ch/avis-travaux-info-mobilite](http://www.ge.ch/avis-travaux-info-mobilite)).

Force est de constater que le rôle de la PCM est appelé à se renforcer ces prochaines années, sachant que plusieurs chantiers pour le développement de l'infrastructure GeniLac seront lancés. En effet, pour s'inscrire dans la politique cantonale de déploiement des réseaux thermiques structurants visant à valoriser les rejets de chaleur, l'eau du lac Léman, ainsi que la géothermie de moyenne et grande profondeur, il sera indispensable d'implanter ces nouvelles canalisations, à grande profondeur. Cela impactera inévitablement la capacité du réseau routier pendant les phases de chantier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS